



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Carences du système éducatif

Question orale n° 255

Texte de la question

Mme Naïma Moutchou attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la dégradation alarmante des conditions d'éducation dans plusieurs établissements scolaires du Val-d'Oise. Malgré ses nombreuses interpellations, malgré les alertes des parents d'élèves et du corps enseignant, aucune réponse concrète n'a été apportée aux problèmes de remplacement de professeurs absents et aux heures de scolarité perdues. À Ermont, une classe de CP/CE1 de l'école Maurice Ravel se retrouve sans professeur depuis le 24 janvier 2025. À Saint-Leu-la-Forêt, la professeure de la classe ULIS de l'école Marie-Curie est absente depuis novembre 2024, elle n'a été remplacée que huit jours. Mme la députée pourrait parler d'Eaubonne ou de Franconville ou même des dysfonctionnements dans beaucoup d'autres villes du Val-d'Oise, département le plus jeune de France ! Les inégalités scolaires se creusent de plus en plus. C'est une urgence qui devrait être la priorité parmi les priorités. D'ailleurs, l'État a été condamné le 21 février 2025 par le tribunal administratif d'Orléans à indemniser les familles concernées par l'absence d'un professeur de français non remplacé. Si les situations dont Mme la députée fait part à Mme la ministre perdurent, elle signale que les parents des élèves concernés menacent d'engager la responsabilité de l'État pour discontinuité des enseignements et non garantie du droit à l'enseignement. Aussi, elle souhaite connaître les mesures prévues dès la rentrée prochaine pour assurer la continuité des enseignements de tous les élèves et rétablir un climat de confiance entre les parents et l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Naïma Moutchou](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 255

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 2025